





PRESS RELEASE

Brussels, 16 December 1976 1494/76 (Presse 175)

The Council of the European Communities will hold its 433rd meeting on Tuesday 21 December 1976 (10.00) in the Charlemagne building, rue de la Loi 170, Brussels, with Mr LUBBERS, Minister for Economic Affairs of the Netherlands, in the chair.

This meeting will be devoted to examining the following items:

- measures to be taken in the event of supply difficulties proposals for Decisions
 - concerning intra-Community trade in crude oil and petroleum products in the event of supply difficulties
 - on the setting of a Community target for a reduction in the consumption of primary forms of energy in the event of difficulties in the supply of crude oil and petroleum products
- Commission financial support for uranium prospecting within the territories of the Member States of the Community
- draft Decision empowering the Commission to issue Euratom loans for the purpose of making a Community contribution to the **fi**nancing of nuclear power stations;

- Council Decision on the principle of extending Decision 73/287/ECSC concerning coking coal and coke for the iron and steel industry in the Community
- Council Decision on the principle of adopting a minimum safeguard price of 7 dollars a barrel FOB for reference crude and implementation by means of a levy on imports
- Council Decision on the principle of adopting a system of aid for the short-term storage of coal, financed by the EEC budget
- Programme of work for 1977 in the field of energy policy
- Commission communication on the situation in the Community coal industry.

The President of the Council will hold a press conference at the close of proceedings.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles _{le} 20 décembre 1976 JS/lo

GROUPE DU PORTE-PAROLE

Remis au télex à 14h45

PRIORITE P-1

Note BIO(76) 446 aux Bureaux nationaux c.c. aux Membres du Groupe, à MM. les Directeurs généraux des DG I et X et à M. Christensen, DG VIII

PREPARATION CONSEIL ENERGIE

Le Conseil Energie se réunira à Bruxelles le mardi 21 décembre à 10h. L'ordre du jour est particulièrement chargé, en raison de l'accumulation de dossiers bloqués ou dont l'examen a progressé difficilement.

- 1. Mesures à prendre en cas de difficultés d'approvisionnement
 - a) Proposition de décision du Conseil relative aux <u>échanges intracommunautaires</u> de pétrole brut et de produits pétroliers en cas de difficultés d'approvisionnement :

 Le Conseil n'a pas encore pu déterminer quelle autorité pourrait autoriser des restrictions aux échanges et selon quelles modalités.
 - b) Proposition de décision du Conseil fixant un <u>objectif communautaire de réduction de la consommation d'énergie primaire</u> en cas de difficultés d'approvisionnement en pétrole brut et en produits pétroliers :

 Le Conseil doit rechercher un objectif qui réduise la consommation d'énergie primaire de manière comparable et équitable parmi les Etats membres.
- 2. Interventions financières de la Commission dans des campagnes de <u>prospection</u> de l'uranium sur les territoires des Etats membres :

 La Commission informera le Conseil des projets en cette matière.
- 3. Projet de décision habilitant la Commission à émettre des <u>emprunts Euratom</u> en vue d'une contribution de la Communauté au financement de centrales nucléaires de puissance :

 La discussion technique de ce dossier est achevée, mais la décision est bloquée politiquement.
- 4. Décision de principe du Conseil pour <u>prolonger la décision nº 73/276 CECA relative aux charbons à coke</u> et cokes destinés à la sidérurgie de la Communauté :

 La Commission souhaite que le Conseil marque son accord de principe sur l'attitude adoptée par la Commission en cette matière, en attendant l'examen technique du dossier.
- 5. Décision de principe du Conseil pour l'adoption d'un <u>prix minimum de sauvegarde</u> de 7 dollars par baril fob pour le brut de référence, et mise en oeuvre par un prélèvement sur les importations.

 La discussion politique de ce dossier est en difficulté depuis son origine.
- 6. Décision de principe du Conseil pour l'adoption d'un système d'aide, financé par le budget CEE, au stockage conjoncturel de houille.

./.

La Commission souhaite que le Conseil puisse donner un accord de principe en faveur de la proposition, qui est également en difficulté depuis qu'elle a été formulée.

- 7. Politique énergétique : <u>programme de travail pour 1977</u> : La Commission espère que le Conseil pourra adopter un programme et le réaliser effectivement.
- 8. Communication de la Commission sur la situation de <u>l'industrie charbonnière</u> de la Communauté:
 La Commission donne l'alerte et veut attirer l'attention du Conseil sur un secteur devenu préoccupant, l'objectif 1985 d'une production de 250 mio t de houille étant compromis.

Amitiés.

B. OLIV

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

GROUPE DU PORTE PAROLE

Bruxelles , le 21 décembre 1976

JS/lo :

Remis au télex à 17h

PRIORITE P-1

Note BIO(76) 446 (suite 1) aux Bureaux nationaux c.c. aux Membres du Groupe, à MM. les Directeurs généraux DG I et X et à M. Finn Christensen, DGVIII

CONSEIL ENERGIE

Le Conseil Energie a entrepris ses travaux à 10h 35.

Prospection de l'uranium

La Commission a informé le Conseil de ses intentions en matière d'interventions financières dans des campagnes de prospection de l'uranium sur les territoires des Etats membres de la Communauté. Le Conseil en a pris acte.

Emprunts Euratom

A défaut d'intervention immédiate de l'une ou l'autre délégation, le président a cru pouvoir constater que le Conseil marquait son accord. Mais aussitôt, la délégation danoise, puis italienne, ont demandé l'ajournement de la discussion, et sont restées insensibles aux appels du président pour qu'une décision finale soit prise aujourd'hui. Puis, M. Benn a fait valoir que l'on ne pouvait privilégier une forme d'énergie par rapport à d'autres et a rendu le Conseil attentif au dialogue producteurs — consommateurs qui doit trouver place au sein de la Communanté.

M. Simonet a contesté l'attitude britannique sur le plan de la logique économique, tout en en comprenant le caractère politique.

La discussion de ce point a été suspendue.

Programme de travail pour 1977

Le Conseil a examiné un programme de travail qui indique les principaux domaines dans lesquels le Conseil pourrait être amené à se prononcer sur les propositions ou communications de la Commission au cours de l'année 1977. Ce programme se base notamment sur les déclarations de M. Simonet durant la réunion du 19 octobre 1976.

Le Conseil a adopté le programme de travail, moyennant quelques adaptations :

- a) La gazéification souterraine du charbon sera étudiée pendant le 2ème semestre de 1977.
- b) Le point "utilisation rationnelle de l'énergie" sera élargi aux économies d'énergie.
- c) Le problème du stockage du charbon sera étudié dans son ensemble.
- d) Le problème des déchets radio-actifs sera également examiné.

Emprunts Euratom (bis)

Satisfaite par l'adoption du programme de travail, la délégation danoise a levé sa réserve. Mais la délégation britannique est restée sur ses positions. La discussion de ce point a à nouveau été suspendue.

•/.

Mesures en cas de difficultés d'approvisionnement

Exportations

Le Conseil a cherché comment organiser l'autorisation, à donner à un Etat membre connaissant des difficultés d'approvisionnement, de suspendre la délivrance des autorisations d'exportation, dans la mesure nécessaire pour éviter des échanges anormaux.

Après une longue discussion, riche en malentendus, le Conseil est arrivé à un compromis sur plusieurs points :

- a) La décision de suspendre les autorisations d'exportation, prise unilatéralement par un Etat membre, sera valable pendant 10 jours.
- b) Les mesures prises ensuite par le Conseil entreront en vigueur le jour suivant l'expiration du délai de validité des mesures nationales. Le Conseil statuant à l'unanimité peut fixer une date plus rapprochée.
- c) Le seuil du déficit des approvisionnements, considéré comme menace grave, sera précisé dans une mention au procès-verbal. Ce chiffre est de 7 %.

Une réserve sur le point b) a été maintenue, en attendant qu'un texte soit distribué. Le Conseil a suspendu sa séance à 13h 30.

A suivre.

Amitiés.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNÉS

GROUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles	le	22 décembre 1976
JS/lo		

Remis au télex à 12h30

PRIORITE P-1

Note BIO(76) 446 (suite 2 et fin) aux Bureaux nationaux c.c. aux Membres du Groupe, à MM. les Directeurs généraux des DG I et X et à M. Christensen. DG VIII

CONSEIL ENERGIE

Le Conseil est revenu en séance à 15h.

Mesures à prendre en cas de difficultés d'approvisionnement

Exportations (bis)

Le Conseil a repris la discussion interrompue à l'issue de la séance du matin. Il a arrêté que l'Etat membre désireux de prendre une décision unilatérale de suspension des autorisations d'exportation devrait consulter la Commission et informer les autres Etats membres.

Par ailleurs, afin de préciser le contexte des mesures à prendre, le Conseil a ajouté deux "considérant" aux préliminaires de sa décision.

Dans ces conditions, le Conseil a adopté la décision.

Mesures à prendre en cas de difficultés d'approvisionnement

Objectif de réduction

La délégation italienne a fait part de ses réserves à l'égard du système proposé, et a refusé ensuite toutes les propositions de compromis. Le point de vue italien est que la réduction de 10 % de la consommation de produits pétroliers doit être convertie le plus rapidement possible en une réduction de la consommation normale portant sur l'ensemble de l'énergie.

La séance a été suspendue à 16h25 pour permettre la rédaction et l'examen d'amendements. Les travaux ont repris à 17h20.

Un compromis a été présenté, qui prévoyait que l'objectif de réduction de la consommation de produits pétroliers avait une validité d'un mois au maximum.

Avant l'échéance d'un mois, si nécessaire, la Commission proposerait au Conseil, soit de prolonger d'un mois la validité du premier objectif, soit de fixer un objectif de réduction allant jusqu'à 10 % de la consommation normale portant sur l'ensemble de l'énergie.

Dans le cas d'un déficit important, le Conseil statuant à l'unanimité pourrait dépasser les 10 %.

Puis, sur proposition de M. Simonet, le Conseil a envisagé que ce mécanisme serait valable pour 6 mois, et ne concernerait pendant ce délai que les produits pétroliers. Entre-temps, la Commission élaborerait de nouvelles propositions.

Mais ces deux propositions se sont heurtées à l'opposition de la délégation italienne.

La séance a été suspendue une nouvelle fois à 18h20 pour permettre la recherche d'un nouveau compromis. Les travaux ont repris à 18h35.

Le Conseil a arrêté la discussion sur les objectifs de réduction, a renvoyé le dossier au COREPER et a invité la Commission à réétudier la question en s'inspirant de la discussion de ce jour.

Ferraille:

Le Conseil a eu à se préoccuper, en supplément à son ordre du jour, du régime d'exportation de ferraille vers les pays tiers pour le ler trimestre 1977... La proposition de règlement a reçu l'accord du Conseil...

Charbon à coke / sidérurgie

La Commission a sollicité du Conseil l'avis conforme unanime devant lui permettre de prolonger jusqu'à la fin de 1985 le régime des charbons à coke et cokes destinés à la sidérurgie, actuellement en vigueur jusqu'à fin 1978.

Le Conseil a marqué son accord sur une prolongation d'un an avec abandon d'un an de dégressivité. L'étude de la question doit être poursuivie.

Etat de l'industrie charbonnière

Le Conseil a pris acte de la communication de la Commission, sans aucune discussion.

Les autres points à l'ordre du jour ont été renvoyés à de prochaines réunions. Le Conseil Energie a clos ses travaux à 19h15.

Amitiés.

B. OLIVE